

POSTE À POURVOIR DIRECTEUR DE LA FORMATION

Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée à temps plein (période d'essai de 2 mois) Le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie au Code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'étant pas habituellement donné le dimanche.
Date prévisionnelle d'embauche	Poste à pourvoir au 15 septembre 2022. Lieux de travail : Amiens et Verquin avec des déplacements sur l'ensemble de la région Hauts-de-France
Rémunération	Rémunération mensuelle brute : 2660 euros + prime possible Classification : Technicien – groupe 6 de la CCNS

La Ligue Hauts-de-France de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées recrute un éducateur sportif titulaire du DESJEPS option « judo-jujitsu » (tout diplôme inférieur pourra être accepté sous réserve d'un projet de formation à court terme) sur un poste de Directeur de la formation placé :

- sous l'autorité administrative du Président de la Ligue.
- sous l'autorité technique du DTN de la FFJDA ou de son représentant le DTR.

Les candidatures (lettre de motivation, carte professionnelle et CV) sont à adresser au Président de la Ligue Hauts-de-France de Judo jusqu'au 4 septembre dernier délai, aux adresses mail ci-dessous et à l'adresse postale suivante : 2 rue Lescouvé 80000 Amiens.

liguehautsdefrancejudo@gmail.com
cecile.grasso@ffjudo.com
maelle.jarmuzek@ffjudo.com

Les entretiens se tiendront la semaine du 5 au 9 septembre 2022.

Site de la ligue : <https://hautsdefrancejudo.ffjudo.com> / Tél : 03 91 20 67 80.

DESCRIPTION DU POSTE

Le Directeur de la formation a pour objectif de mettre en place l'ensemble des formations sur le territoire des Hauts-de-France, en lien avec le DTR, le RAF et en respectant la politique de formation du Conseil d'Administration.

PRINCIPALES ACTIVITES

- Définition et gestion du plan de formation : continue et initiale pour les différents protagonistes en lien avec la ligue (formateurs, dirigeants...) ainsi que pour l'ETR (développement des compétences) ;
- Evaluation des actions de formations, diffusion des bilans aux commanditaires ;
- Intervention lors des sessions de formation ;
- Conception de programmes pédagogiques, contenus pédagogiques ;
- Innovant, et force de proposition notamment dans l'utilisation de nouvelles techniques d'apprentissages
- Développement de l'OF : qualité, quantité, financièrement.

COMPETENCES ATTENDUES

- Être un bon communicant ;
- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo » ;
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils informatiques : Word – Excel – Powerpoint – Internet... ;
- Compétences en gestion sociale et bénévoles ;
- Connaissance des dispositifs de financement de la formation professionnelle, de la réglementation financière et des notions de gestion financière ;
- Titulaire du permis de conduire catégorie B.

AUTONOMIE

Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le salarié doit en référer au DTR et au Président de Ligue. Le salarié rend compte de son activité auprès du Président de Ligue et du DTR.

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien annuel.